

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
30 octobre 2020  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 2020, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne du 22 août au 30 septembre 2020 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (22 août 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces d'Edleb (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces d'Edleb (1), d'Alep (1) et de Hama (1).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 506. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 191,1289 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (23 août 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc a lui aussi recensé une violation dans la province d'Alep.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 440 colis alimentaires, soit 2,662 tonnes de vivres, aux habitants du camp de réfugiés de Harem (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 507. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 193,7909 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (24 août 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Edleb.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province d'Alep.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Mtalla (province de Damas) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Qousseïr (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 509. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 199,1149 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (25 août 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu n'a pas recensé de violation.

Le bureau turc n'a pas lui non plus recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 509. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 199,1149 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (26 août 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Edleb.

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations dans la province d'Edleb.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 250 colis alimentaires, soit 1,5125 tonne de vivres, aux habitants de Tabiyé (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 510. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 200,6274 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (27 août 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province d'Edleb.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 440 colis alimentaires, soit 2,662 tonnes de vivres, aux habitants de Hamdaniyé (province d'Edleb).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 511. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 203,2894 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (28 août 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé neuf violations, dans les provinces d'Alep (4), d'Edleb (2) et de Lattaquié (3).

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Tell el-Cheikh Oujeïl (province de Hassaké) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Cheik Dann (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 513. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 208,6134 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (29 août 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 513. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 208,6134 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (30 août 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit deux opérations humanitaires, l'une à Leïl el-Achatat (province de Raqqa), l'autre dans le camp de réfugiés de Jindiriyé (province de Lattaquié), qui ont permis de distribuer 660 colis alimentaires, soit 4,3 tonnes de vivres, à la population civile.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 515. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 212,97 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (31 août 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé six violations, dans les provinces d'Alep (5) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 440 colis alimentaires, soit 2,662 tonnes de vivres, aux habitants de Hijana (province de Damas).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 516. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 215,6204 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (1<sup>er</sup> septembre 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans les provinces d'Alep (2) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 516. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 215,6204 tonnes.

---

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (2 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations dans la province d'Edleb.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 440 colis alimentaires, soit 2,662 tonnes de vivres, aux habitants de Fadra (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 517. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 218,2824 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (3 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (3) et d'Edleb (2).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Rouhjan (province de Hama) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Debbané (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 519. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 223,9584 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (4 septembre 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 12 violations, dans les provinces d'Alep (1), d'Edleb (7) et de Lattaquié (4).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 440 colis alimentaires, soit 2,662 tonnes de vivres, aux habitants de Kafr Nasseh (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 520. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 226,6204 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (5 septembre 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces d'Alep (1) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 520. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 226,6204 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 septembre 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 440 colis alimentaires, soit 2,662 tonnes de vivres, aux habitants de Jablé (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 521. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 229,2824 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (7 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations dans la province d'Alep.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Bosra (province de Deraa) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Haouïja (province de Hassaké) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Khanasser (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 524. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 237,6204 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 septembre 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans les provinces d'Alep (1), d'Edleb (1) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 524. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 237,6204 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (9 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (3) et de Lattaquié (2).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Qleïaa (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Malan-Hassan wa Aliyan (province de Raqqa) ;
- 250 colis alimentaires d'un poids total de 1,7125 tonne à Hatla (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 527. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 245,0089 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (11 septembre 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (3) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 530. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 253,6989 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (12 septembre 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans les provinces d'Alep (2) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 530. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 253,6989 tonnes.

---

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (13 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (4) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Kafr Habib (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Fatsé et Charakrak (province de Raqqa).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 532. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 259,7269 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (14 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces d'Alep (1) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Hamou (province de Hassaké) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Hit (province de Soueïda) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Khan Cheïkhoun (province d'Edleb).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 535. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 276,4 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (15 septembre 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 535. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 268,06 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (16 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Mgharteïn (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Thelth Khneïz (province de Raqqa) ;
- 250 colis alimentaires d'un poids total de 1,7125 tonne à Salhiyé (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 538. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 275,8054 tonnes.

---

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu n'a pas recensé de violation.

Le bureau turc n'a pas lui non plus recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes à Cheik Ali Kassoun (province de Hama) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,02 tonnes à Qousseïr (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 540. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 281,48 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (18 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu n'a pas recensé de violation.

Le bureau turc n'a pas lui non plus recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes à Ali el-Hazaa (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes à Bahlouiyé (province de Lattaquié) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,01 tonnes à Khan Mamit (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 543. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 289,8194 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (19 septembre 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu n'a pas recensé de violation.

Le bureau turc n'a pas lui non plus recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 543. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 289,8194 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (20 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé 11 violations, dans les provinces d'Edleb (7) et de Lattaquié (4).

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,65 tonnes à Houeïr (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,02 tonnes à Haouïja (province de Raqqa) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,02 tonnes à Hamou (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 546. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 289,509 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (21 septembre 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (3), de Lattaquié (1) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Hadar (province de Qouneïtra) ;
- 75 colis alimentaires d'un poids total de 453,75 kilogrammes à Chamiyé (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 548. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 301,625 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (22 septembre 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (1), de Lattaquié (1) et d'Edleb (2).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 440 colis alimentaires, soit 3,014 tonnes de vivres, aux habitants de Khirbet Fleïfel (province de Raqqa).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 549. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 304,6391 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (23 septembre 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans les provinces de Lattaquié (2) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 549. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 304,6391 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (24 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces d'Alep (1) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Marj Sultan (province de Damas) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Palmyre (province de Homs) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Kafr Nan (province de Homs).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 552. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 312,625 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (25 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit cinq opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Arjil (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Palmyre (province de Homs) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Moukhmar Boujaq (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Qarayya (province de Raqqa) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Damlakhiyé Kabiré (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 557. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 326,991 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (26 septembre 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Edleb.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 557. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 326,991 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (27 septembre 2020)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 557. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 326,991 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (28 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces de Lattaquié (1) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit quatre opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Kiwa (province de Qouneïtra) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Sal (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Saranda (province de Raqqa) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Qezelja (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 561. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 338,695 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (29 septembre 2020)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations dans la province d'Edleb.

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 561. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 338,695 tonnes.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (30 septembre 2020)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces de Lattaquié (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Bir el-Chamli (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes à Hicham (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 563. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 344,723 tonnes.

---